

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

AR PREFECTURE DE LA COMMUNE DE MOUTHIER-SUR-BOËME

016-211602362-20170316-D_2017_3_8-DE 8, place du champ de foire
16440-MOUTHIER-SUR-BOËME
Reçu le 28/03/2017 tél : 05.45.67.92.20 fax : 05.45.67.83.38
mairie@mouthiers-sur-boeme.fr

délibération :
D_2017_3_8

L' an deux mille dix sept , le jeudi 16 mars à 20 h 30, le Conseil dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire Salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur CARTERET Michel, Le Maire.

Nombre de conseillers en
exercice : 23

Date de convocation du Conseil : 09 Mars 2017

Présents : 21

Présents : Monsieur REVEREAULT Jean, Monsieur BARBE Hugues, Monsieur TROUSSICOT Franck, Monsieur BORRÉDON Richard, Madame LHOMME Michèle, Monsieur CARTERET Michel, Monsieur PONTINI Daniel, Madame LOUVIÉ Catherine, Madame HITIER Marie-Christine, Madame RELET Graziella, Madame COOLEN Anne-Marie, Monsieur RABSKI Jean, Monsieur FOUCHÉ Joël, Madame BERTIN Nathalie, Monsieur NOËL Frédéric, Madame COUSSY Stéphanie, Monsieur PORTE Henri-Renaud, Monsieur SUSSET Bernard, Monsieur NEBOUT Joël, Madame GROLLEAU Rachel, Monsieur BERCHENY Dorian

Votants : 22

**Objet : Renouvellement du
Conseil de Développement
2017-2020 de
GrandAngoulême**

Pouvoirs :

Madame TAMAGNA Véronique a donné pouvoir à Madame COUSSY Stéphanie

Absent(s) :

Excusé(s) : Madame TAMAGNA Véronique, Madame SOULET Sandrine

Secrétaire de Séance : Madame Catherine LOUVIÉ

Fait et délibéré en mairie les jour, mois et an que dessus.

Monsieur le Maire informe que le Conseil de développement doit se renouveler pour la période 2017-2020 car GrandAngoulême compte dorénavant 38 communes. Il doit donc revoir sa composition en intégrant des citoyens et des acteurs de ces 38 communes.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le maire demande aux conseillers municipaux de faire connaître des noms de monastériens susceptibles d'être intéressés par la démarche.

Entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- **DECIDE** de déposer un article dans le prochain bulletin municipal pour recueillir des candidatures ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à désigner un représentant de la commune, non élu, pour participer au conseil de développement du GrandAngoulême.

Pour : 22 Contre : 0 Abstention : 0

Emis le 16/03/2017, transmis en sous-préfecture et rendu exécutoire le 28 MARS 2017

Le Maire,
Michel CARTERET.

